

LA GRANGE AUX LEGUMES
Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE 2017-2018

La Ferme Ste Colombe / Produits laitiers

Adhérents de l'association
LA GRANGE AUX LEGUMES
Amap d'Aulnay-sous-Bois
93600 Aulnay-sous-Bois

et

Camille et Nicolas GRYMONTREZ
LA FERME SAINTE-COLOMBE
28 rue Ste-Colombe
77320 St-Mars-Vieux-Maisons

Nom:.....Prénoms:.....

Adresse:.....

Tél. fixe : Tél. mobile :

E-mail :.....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent-e:

- Choisir le contenu d'un **panier identique pour la totalité de la saison** du 24 octobre 2017 au 18 septembre 2018. Les dates retenues pour les livraisons sont : 24/10/17, 07/11/17, 21/11/17, 05/12/17, 19/12/17, 02/01/18, 16/01/18, 30/01/18, 13/02/18, 27/02/18, 13/03/18, 27/03/18, 10/04/18, 24/04/18, 22/05/18, 05/06/18, 19/06/18, 03/07/18, 17/07/18, 31/07/18, 04/09, 18/09 (Pas de distribution en août)
- Payer à l'avance l'intégralité des paniers du contrat 2017-2018, soit 22 paniers. L'ensemble des chèques est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- Venir chercher sa commande sur le lieu de distribution aux jours et aux heures fixés. En cas d'empêchement, retard, vacances, les produits laitiers commandés peuvent être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de la distribution. Sinon ils seront redistribués. **Il ne sera pas possible de faire des reports ou de suspendre les commandes.**
- Trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il-elle devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.
- S'inscrire sur le planning des permanences dès le début de la saison. Les adhérent-e-s inscrit-e-s pour la distribution aident à disposer les denrées, accueillent les participants, gèrent les distributions et assurent le rangement et le nettoyage.
- Se rendre à la ferme Ste Colombe autant que possible une fois par an.
- Participer à l'assemblée générale annuelle ou donner procuration.

Engagements du producteur partenaire :

- Fournir des produits laitiers de vache bio : Brie, Coulommiers, fromage blanc, crème fraîche, lait
- Livrer les produits au jour et heure sur le lieu-dit une fois tous les quinze jours.
- Pratiquer la transparence sur ses prix.
- Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité
- Être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'Amap.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'Amap.

Distribution des produits de la Ferme Ste Colombe

Elle se fait en même temps que la distribution des légumes le mardi de 18h45 à 20h, Chalet du Vélodrome, 137 rue Maximilien Robespierre, Aulnay-sous-Bois.

Je complète le tableau des paniers désirés ci-joint.

Je règle ma commande par chèques (1 chèque/mois ou nombre de chèques à la convenance de l'adhérent-e).

Fait à Aulnay-sous-Bois le.....

Signatures : Adhérent-e

Producteur

Président-e de l'AMAP